

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 08-07-2022/089

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROJET DU 4^{ème} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION – PPI (2023-2027)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, articles L. 213-13 l.c instaurant les offices de l'eau et leurs missions dont au l.c la possibilité de « la programmation et le financement d'actions et de travaux »,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, article L.213-14 alinéa 1 relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau : « l'office de l'eau arrête un programme pluriannuel d'intervention déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre »,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération CA 28-05-2021/043 relative au lancement d'une étude de prestation intellectuelle pour la réalisation du 4ème PPI de l'ODE,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'adopter le projet du 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2023-2027 de l'Office De l'Eau Martinique,
- ✓ De présenter ce projet au Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) pour avis simple sur le programme et avis conforme sur les taux des redevances.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/090

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1ER JANVIER 2023 A L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code Général des collectivités territoriales,
- **VU** le code des juridictions financières,
- **VU** l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,
- **VU** l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,
- **VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

- **VU** l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que le cadre de compte financier unique expérimental,

Considérant que l'établissement souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Considérant l'avis favorable du payeur territorial

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de l'Office de l'eau Martinique au 1er janvier 2023
- D'autoriser la Directrice Générale des Services à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : -

Nombre de membres partis en cours de séance : -

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/091

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE PAROLES ET IMAGES DANS LE CADRE DU FILM DOCUMENTAIRE : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE VOLET 2 : L'EROSION DU LITTORAL EN MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000,00 € à la société **Parole et Images** pour la réalisation de l'opération suivante :

Film Documentaire : le changement climatique Volet 2 : l'érosion du littoral en Martinique

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 38 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme



Fait à Fort-de-France, le
Le Président

10 NOV. 2022

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance :

Nombre de membres partis en cours de séance :

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/092

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE
SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DU CONTRAT LITTORAL : ANIMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 05 janvier 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 42 455,00 € à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** pour la réalisation de l'opération suivante :

Contrat littoral : Animation 2022

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.C « Elaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le
Le Président

10 NOV. 2022



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/093

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI DANS LE CADRE DE SON PROJET RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CENTRE VILLE DE FORT-DE-FRANCE – TRANCHE 1

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 06 juillet 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 600 000,00 € à **ODYSSI** pour la réalisation de l'opération suivante :

**Renouvellement du réseau d'eau potable du centre-ville de Fort-de-France –
Tranche 1**

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204162 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/094

Date de publication : 21 NOV 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI DANS LE CADRE DE SON PROJET RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CENTRE VILLE DE FORT-DE-FRANCE – TRANCHE 2

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 06 juillet 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 600 000,00 € à **ODYSSI** pour la réalisation de l'opération suivante :

**Renouvellement du réseau d'eau potable du centre-ville de Fort-de-France –
Tranche 2**

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204162 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/095

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE ANTILLAISE D'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DANS LE CADRE DE LA TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU DU PORT DE PLAISANCE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENS), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 17 mai 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 823,00 € à **la Société d'Exploitation des Ports de Plaisance** pour la réalisation de l'opération suivante :

Télérelève des compteurs d'eau du Port de Plaisance

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.C « économiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP) » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 20 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20421 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/096

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT POUR LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES DE RECUPERATION D'EAU PLUVIALE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- Produit par l'Office de l'Eau Martinique
Comité d'Opportunité
RÉCUSE
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
 - **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
 - **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
 - **VU** la demande de l'organisme en date du 25 août 2022,
 - **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
 - **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 34 026,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la réalisation de l'opération suivante :

Mise en place de systèmes de récupération d'eau pluviale

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.C « Economiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP) » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204181 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/097

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MSMG SYNDIC DANS LE CADRE DES ETUDES POUR LA REHABILITATION DE LA STEU DE LA ZAC DE L'AVENIR AU SAINT ESPRIT

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 20 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 95 135,00 € à **MSMG SYNDIC** pour la réalisation de l'opération suivante :

Etudes pour la réhabilitation de la STEU de la ZAC de l'Avenir au Saint Esprit

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.A « Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 80 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/098

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD DE LA MARTINIQUE POUR LA REHABILITATION ET L'OPTIMISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DU PRECHEUR

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 29 juillet 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 000,00 € à la **Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique** pour la réalisation de l'opération suivante :

Réhabilitation et optimisation du système d'assainissement de l'agglomération du Prêcheur

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.A « Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 25 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204142 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/099

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES POUR LA MISE EN SERVICE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET LE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DU QUARTIER POINTE ROUGE AU ROBERT

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 22 juillet 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 547 049,00 € à l'**Agence des 50 Pas Géométriques** pour la réalisation de l'opération suivante :

Mise en service du système d'assainissement et raccordement des habitations du quartier Pointe Rouge au Robert

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.A « Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204112 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/100

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE SAINTE-CECILE DANS LE CADRE DES ETUDES POUR LA REHABILITATION DE LA PRISE D'EAU SUR LA RIVIERE CLOCHE ET DU SYSTEME D'IRRIGATION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 22 juillet 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 9 612,00 € à l'**Association Syndicale Libre Sainte-Cécile** pour la réalisation de l'opération suivante :

Etudes pour la réhabilitation de la prise d'eau sur la rivière Cloche et du système d'irrigation

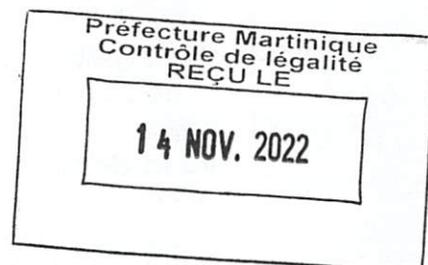
- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 5.A « Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 70 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20421 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/101

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE LA TRINITE DANS LE CADRE DE LA MISSION AMO POUR L'ETUDE PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION DU LITTORAL

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENS), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 25 juillet 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 35 840,00 € à **la Ville de La Trinité** pour la réalisation de l'opération suivante :

Mission AMO pour l'étude préalable à la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection du littoral

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 5.C « Préserver les milieux aquatiques littoraux » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 23 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204141 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/102

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 011-68 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION ET DES RESEAUX DE TRANSFERT ASSOCIES AU QUARTIER PONTALERY AU ROBERT – TRANCHE 1

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 050-11 attribuant une subvention initiale d'un montant de 900 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 051-11 attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 515 000,00 €,

- **VU** la délibération n° 073-12 attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 462 500,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/073 attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 1 000 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/105 prorogeant la durée de la convention n° 011-068 d'un an.
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 23 août 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 5 à la convention n° 011-68**, et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/103

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 058-12-2015 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 4 RESERVOIRS D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SCNA 2015-2018 : PHASE 1 (SAINTE-MARIE, BASSE-POINTE, AJOUPA-BOUILLON)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 099-15 attribuant une subvention initiale d'un montant de 322 000,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/126 prorogeant la durée de la convention n° 058-12-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/111 prorogeant la durée de la convention n° 058-12-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 22 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°3 à la convention n° 058-12-2015**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/104

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N°047-10-2015 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LA CREATION DES RESEAUX DE TRANSFERT VERS LA NOUVELLE STEP DE PONTALERY ET LA SUPPRESSION DES STEP DU BOURG DE LA COMMUNE DU ROBERT

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-202,
- **VU** la délibération n° CA 060-15 attribuant une subvention initiale d'un montant de 554 948,00 €,

- Supplémentaire
Contrôle de légalité
SSOS VOW A P
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
 - **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
 - **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/125 prorogeant la durée de la convention n° 047-10-2015 de deux ans,
 - **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/110 prorogeant la durée de la convention n° 047-10-2015 d'un an,
 - **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
 - **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
 - **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
 - **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 23 août 2022,
 - **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
 - **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°3 à la convention n°047-10-2015**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/105

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 050-02-2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES OUVRAGES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 13-11-2018/288 attribuant une subvention initiale d'un montant de 560 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021 /068 prorogeant la durée de la convention n° 050-02-2019 d'une durée d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 20 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 2 à la convention n° 050-02-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **10 NOV. 2022**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/106

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N°09-012 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE POUR L'EXTENSION DE LA STEP DE GROS-RAISIN A SAINTE-LUCE TRANCHE 2

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 035-09, attribuant une subvention initiale d'un montant de 450 000,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 036-11, attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 450 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-04-2018/192 prorogeant la durée de la convention n° 09-012 d'une durée de deux ans,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/059 prorogeant la durée de la convention n°09-012 d'une durée d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 05 septembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 4 à la convention n°09-012**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **10 NOV. 2022**
Le Président,



Lucien Saliber
Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/107

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N°039-10-2015 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE POUR MISE EN PLACE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU QUARTIER CANAL DE LA COMMUNE DE DUCOS

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSII), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 050-15, attribuant une subvention initiale d'un montant de 490 609,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/119 prorogeant la durée de la convention n° 039-10-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/063 prorogeant la durée de la convention n° 039-10-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 05 septembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°3 à la convention n°039-10-2015**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022
Le Président,



Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/108

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 071-06-2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE POUR LES ETUDES DIAGNOSTIQUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LA REPRISE DES TRAVAUX DE L'EX-SICSM

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 26-04-2019/050 attribuant une subvention initiale de 53 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 17-12-2019/013 prorogeant la convention n° 071-06-2019 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 27 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 2 à la convention n°071-06-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **10 NOV. 2022**

Le Président,



LUCIEN SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/109

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N°007-02-2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION ECOLOGIQUE PAR UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF SUR LES PRATIQUES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 17-12-2019/119 attribuant une subvention initiale de 27 841,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 04 août 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 06 septembre 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 007-02-2020**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **1 0 NOV. 2022**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/110

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS DU DFAP (2^e semestre 2022)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENS), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,

- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** le Code l'environnement, partie législative, titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 alinéa l.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027 et comportant les deux dispositions suivantes :

- Disposition II-A-17 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectifs (sur les zones à enjeu sanitaire et environnemental)
- Disposition II-A-18 : Informer et sensibiliser les propriétaires et futurs propriétaires

détenteurs de systèmes d'assainissement non collectif.

- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 25 Juin 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** les délibérations n° CA 18-12-2020/126 à CA18-12-2020/126-4 du 18 décembre 2020 adoptant le DFAP,
- **VU** la délibération n° 10-12-2021/143 du CA de l'ODE portant agrément de 6 premières entreprises au DFAP-PRO,
- **VU** la délibération n° 12-05-2022/52 du CA de l'ODE portant agrément de 6 nouvelles entreprises au DFAP-PRO,
- **VU** les avis techniques rendus par le Comité Technique pour l'agrément DFAP-PRO qui s'est tenu entre le **13 et 21 septembre 2022**,

Considérant les demandes des entreprises à adhérer au dispositif DFAP et la nécessité d'élargir le réseau d'entreprises agréées DFAP-PRO,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder l'agrément DFAP PRO à 3 entreprises, telles que présentées dans le tableau ci-annexé pour une durée de 12 mois renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2022,
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

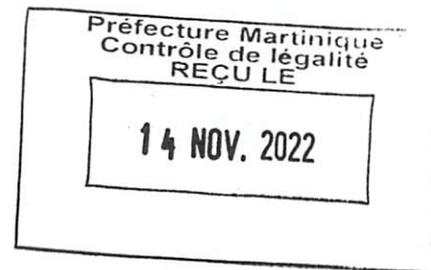
Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

Professionnels	AVIS Comité Technique
1-CARASS (Cara Energie) Le Lamentin	Avis favorable
2-HAINING SARL Fort-de-France	Avis favorable
3-LE JOKER Rivière-Salée	Avis favorable



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/112

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : CONVENTION AVEC LA SOCIETE MARTINICAISE D'HLM (SM HLM) RELATIVE AU PROGRAMME D'AMELIORATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT DU PARC DE LOGEMENT DE LA SM HLM

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENS), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 du 30 novembre 2016 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,

- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 du 31 janvier 2022 adoptant le programme prévisionnel d'action pour 2022.

Considérant que la SMHLM s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet « d'Amélioration des dispositifs d'assainissement du parc de logement de la SMHLM »,

Considérant que l'ODE contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général,

Considérant que ce projet d'amélioration des dispositifs d'assainissement du parc de logement de la SM HLM concourt à l'accomplissement des missions de l'ODE,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 906 500,00 € à la SMHLM pour la réalisation du programme visée en annexe à la présente délibération,
- De rattacher cette subvention à l'axe 4 du 3eme PPI, lutter contre les pollutions,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique,
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

Programme d'étude et de travaux pour l'amélioration des dispositifs d'assainissement du parc de logement SMHL

Réf.	Intitulé opération	Type d'opération	Montant projet	Taux de subvention ODE	Montant de subvention ODE	Date de démarrage	Durée de réalisation
1	Etude de conception pour la réhabilitation de la STEU de la résidence Plateau Tiberge – Fort de France	Etude	55 000,00 €	80%	44 000,00 €	sept-22	6 mois
2	Travaux de réhabilitation de la STEU de la résidence Plateau Tiberge – Fort de France	Travaux	580 000,00 €	65%	377 000,00 €	mars-23	12 mois
3	Etude de conception pour la réhabilitation du système d'assainissement de la résidence Maxime – Ajoupa Bouillon	Etude	40 000,00 €	80%	32 000,00 €	juin-23	6 mois
4	Travaux de réhabilitation du système d'assainissement de la résidence Maxime – Ajoupa Bouillon	Travaux	250 000,00 €	65%	162 500,00 €	janv-24	12 mois
5	Etude de conception pour la réhabilitation du système d'assainissement de la résidence Framboise – Morne Rouge	Etude	25 000,00 €	80%	20 000,00 €	sept-23	6 mois
6	Travaux de réhabilitation du système d'assainissement de la résidence Framboise – Morne Rouge	Travaux	150 000,00 €	65%	97 500,00 €	juin-24	6 mois
7	Etude de conception pour la réhabilitation du système d'assainissement de la résidence Tandem – Fort de France	Etude	35 000,00 €	80%	28 000,00 €	sept-23	6 mois
8	Travaux de réhabilitation du système d'assainissement de la résidence Tandem – Fort de France	Travaux	150 000,00 €	65%	97 500,00 €	sept-24	12 mois
9	Etude pour l'amélioration du système d'assainissement de la résidence Saint Paul – Morne des Esses	Etude	20 000,00 €	80%	16 000,00 €	déc-23	6 mois
10	Etude pour l'amélioration du système d'assainissement de la résidence Le Jardin des Hespérides – Morne Rouge	Etude	20 000,00 €	80%	16 000,00 €	déc-23	6 mois
11	Etude pour l'amélioration du système d'assainissement des résidences de Bois Jolimont – Lamentin	Etude	20 000,00 €	80%	16 000,00 €	déc-23	6 mois
		Total	1 345 000,00 €	67%	906 500,00 €		



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/113

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA DEAL POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE SUR LES COURS EN LISTE II

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENSI), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,

- **VU** l'article L2113-6 du Code de la commande publique qui stipule que « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

Un groupement de commandes peut également être constitué, aux mêmes fins, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des acheteurs, à condition que chacun des membres du groupement applique, pour les achats réalisés dans le cadre du groupement, les règles prévues par la présente partie. »,

- **VU** l'arrêté préfectoral n°2015022-0007 du 22 janvier 2015 portant classement en liste II de certains cours d'eau de Martinique en vue du rétablissement de la continuité écologique,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 du 30 novembre 2016 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 063-19 du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Martinique en date du 08/07/19 adoptant le projet initial de convention de groupement de commande,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 du 31 janvier 2022 adoptant le programme prévisionnel d'action pour 2022.

Considérant que L'ODE et la DEAL se regroupent afin de passer conjointement un marché public relatif à la réalisation d'une étude Diagnostic concernant le rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau Case Navire, Fond Bourlet et lézarde aval,

Considérant que l'ODE contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à établir une convention de groupement de commande avec la DEAL qui en sera le coordonnateur,
- D'arrêter la participation de l'Office De l'Eau pour un montant maximal de **63 000,00 €**, **soit 90%** du montant total prévisionnel du marché,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/114

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : CONVENTION SUBVENTIONNEMENT AVEC L'UNIVERSITE AIX MARSEILLE RELATIVE AU PROJET « DESCRIPTION DE L'ETAT ECOLOGIQUE INITIAL DE SITES DE MANGROVES DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE BIOINDICATION POUR LA SURVEILLANCE DES MASSES D'EAU COTIERE »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENS), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,

- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 alinéa 1.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa 1 relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,

- **VU** l'article L213-13 du Code de l'environnement stipule que la compétence générale de l'ODE est de « faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques », ainsi que ses missions institutionnelles « d'étude et de suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages » ainsi que de « conseil et d'assistance technique, de formation et d'information »,

- **VU** L'article R213-67 du Code de l'environnement précise que « le conseil d'administration de l'ODE délibère sur les programmes généraux d'activités et notamment les programmes d'actions et de travaux »,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027 comportant la disposition suivante :

- Disposition IV-A-02 Maintenir et développer les réseaux de mesures ainsi que les indicateurs propices à la surveillance des milieux aquatiques marins (dont la DCE),

- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 25 Juin 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

Considérant qu'il soit nécessaire de mettre en place un indicateur sur les mangroves afin d'améliorer les éléments de qualité biologique pour le suivi DCE des masses d'eaux côtières,

Considérant que la mise en place de cet indicateur nécessite la réalisation d'échantillonnages pour distinguer les variabilités spatiotemporelles afin de mettre en évidence les différences écologiques et les gradients de pressions anthropiques,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

➤ D'arrêter le montant de la participation de l'ODE pour ce projet à hauteur de **72 500,00 € TTC** pour un montant total projet de **484 500,00 € TTC**,

➤ D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique,

➤ D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 30-09-2022/115

Date de publication : 21 NOV. 2022

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2027 ENTRE LA VILLE DU LAMENTIN ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME RECIPROCITE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL (mandataire : Lydia BEAULIEU), Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Jérôme VIGUIER (mandataire : Gérard THALMENS), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH, Guillaume VISCARDI (mandataire : Yasmina ELISABETH), Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Maurice MONTEZUME (mandataire : Alex PAVIOT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Eric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrétant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,

- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **Considérant** le courrier de la Ville du LAMENTIN adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 9 septembre 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation du programme RECIPROCITE,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,
Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser par une convention financière de partenariat avec la Ville du LAMENTIN pour la période 2022-2027.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de ce partenariat à hauteur de 230 220,00€ TTC pour un montant total projet de 460 440,00€ TTC,
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 204 nature 204142 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 NOV. 2022

Le Président



Lucien SALIBER